



Véhicule de société et usage privé

Par **bokit71**, le **01/02/2016** à **15:45**

Bonjour, je suis sur le point de changer d'employeur et sur la proposition de contrat qu'il me fait pour un poste de commercial en home-office, il est précisé que " j'utiliserai pour mes déplacements professionnels un véhicule que la société met à (ma) disposition" .../... Ce véhicule ne devra pas être utilisé à des fins personnelles". Or, lors de mon entretien de candidature, il m'a été dit que je pourrais malgré tout l'utiliser en week-end et vacances et que c'était l'usage dans la société et qu'il suffirait de dire, en cas de contrôle Urssaf, que je n'utilise pas ce véhicule pour un usage privé. Au-delà de la fraude, je m'interroge sur les responsabilités et couvertures en cas d'accident lors d'un usage privé.

Par **morobar**, le **01/02/2016** à **19:16**

Bonjour, Le problème n'est pas au niveau de l'assurance, mais de l'employeur qui pourrait trouver motif à sanction, puisque le véhicule de service ne peut servir à un usage privé. L'employeur veut économiser les charges qui pèsent sur l'avantage en nature lequel ne sera donc pas déclaré. Pas bon pour votre retraite, bon pour vos impôts, mais c'est à vous de voir.

Par **Lag0**, le **02/02/2016** à **11:23**

Bonjour, C'est marrant car je viens justement de voir un problème avec un cas comme celui-là ! Salarié avec un véhicule de service avec autorisation verbale de l'utiliser le week-end. Ce salarié a eu un accident un samedi soir en rentrant de soirée avec alcoolémie positive. Le

véhicule est mort. le salarié est licencié pour avoir utilisé le véhicule à des fins personnelles...